



DATE DE PUBLICATION 17/02/2023

## LA DIRECTRICE DE L'IMMOBILIER ET DES SERVICES GÉNÉRAUX

Subdélégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 1er janvier 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Claude PIOT, secrétaire général, à Mme Solange DARBES-PICCA, directrice de l'immobilier et des services généraux le 14 février 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Zélie GAUTHIER et à M. Stéphane KUNESCH, adjoints à la directrice de l'Immobilier et des Services généraux (DISG), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de la direction de l'Immobilier et des Services généraux, dans la limite de 25 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M. Bertrand KEROULLAS, chef du service Pilotage et Appuis (SPA), ou, en cas d'absence de M. Bertrand KEROULLAS, à Mme Pascale CATREVAUX, adjointe au chef du SPA, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs à l'exercice des activités du SPA et dont le montant est inférieur à 25 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M. Arnaldo DOS SANTOS DOMINGUES, chef du SGPI, ou, en cas d'absence de M. Arnaldo DOS SANTOS DOMINGUES, à M. Rémy CLEMENT, adjoint au chef du SGPI, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation permanente est donnée à :

- M. Albert DUARTE, responsable du pôle Patrimoine Siège et immeubles périphériques, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 25 000 € HT ;
- Mme Cécile NIRRENGARTEN, responsable du pôle Patrimoine Complexe, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 25 000 € HT ;

- M. Jacques MONTIBUS, responsable du pôle d'expertise technique, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 25 000 € HT ;
- M. Lionel PAWLAK, responsable du pôle de gestion des Actifs Immobiliers, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 25 000 € HT ;
- M. Lionel JACOLIN, adjoint du responsable du pôle Patrimoine Siège, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Hervé LELEU, adjoint au directeur de projet VALSES, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Marion LÉBOUCHER, chef de projet Ventadour, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. François CASTELAIN, adjoint au chef de projet Ventadour, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Frédéric BODET, directeur de programme au sein du pôle Patrimoine Complexe, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Serge BUSSIERE, chef de projets Siège, Centres Administratifs, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Catherine DUBOIS-SMAIL, chef de projets Siège et Immeubles périphériques, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Matthieu LE GUILLOU, chef de projet Refondation, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Pascaline DUTEIL, chef de projet Tertiaire Réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Marie-Hélène FLEURENTIN, chef de projet immobilier au pôle de gestion des Actifs Immobiliers, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Jean-Michel MAITRE, spécialiste juridique au pôle de gestion des Actifs Immobiliers, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Carmine SPOLVERINO, Directeur de programme Action 20, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Sébastien JOLY, chef de projet immobilier au sein du pôle Patrimoine Complexe, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Caroline LOUIS, chef de projet Reconversion Raspail, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;

- M. Rémy LEDOUX, responsable de la transformation numérique des espaces de travail, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;

Délégation permanente est donnée à Mme Christine DEVAUTOUR-LESCURE, chef du service de Gestion locative (SGL) ou, en cas d'absence de Mme Christine DEVAUTOUR-LESCURE, à Mme Viviane MATHIEU, adjointe au chef du SGL, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGL, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces dernières, délégation permanente est donnée à :

- M. Benjamin RECLUS, responsable du pôle Travaux, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGL, dans la limite de 5 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M. Xavier CUMIN, chef du service de Maintenance et des Moyens généraux (S2MG) ou, en cas d'absence de M. Xavier CUMIN, à Mme Anne DELAFORGE, adjointe au chef du S2MG, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- M. Jérôme SABLAYROLLES, responsable de la section Maintenance Immeubles et Installations Techniques (S2MG/SM2IT), et M. Francis DUFOUR, chargé de mission auprès du responsable de la section Maintenance Immeubles et Installations Techniques (S2MG/SM2IT), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG,
  - ✓ M. Jean-Pierre BELLEGUEILLE, responsable du pôle Maintenance des installations techniques Siège, et à M. Nicolas MOLHMANN, responsable Maintenance PIHPE, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs à leur activité, dans la limite de 1 000 €
- M. Franck TOUATI, responsable de la section des sites Conventionnels (S2MG-SESICO) et M. Julien GAILLARD, adjoint au responsable de la section des sites Conventionnels à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 25 000 € HT;
  - ✓ MM. Julien ZENSS, Samir OUATAH, Thierry CHAUGIER, Laurent VALLET, Lotfi DERDICHE, Cédric WEBER, Nicolas JACQUEY, Abdelhakim SAIFI, Pierre CAMILLERI, responsables des Antennes Régionales Immobilières et de Moyens généraux (ARIM), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 10 000 € HT
- M. Jimmy GARCIA, responsable de la section des fonctions Support (S2MG-SEFOS), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 25 000 € HT ;
  - ✓ M. Eric Té, responsable du pôle SECAFI au sein de la section des fonctions Support (S2MG-SEFOS), Mme Frédérique PAVIET, responsable du pôle de prescription et de pilotage contractuel au sein de la section S2MG-SEFOS, Mme Aude LEPELTIER, responsable du pôle Énergies et Méthodes au sein de la section S2MG-SEFOS, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 10 000 € HT ;

- ✓ Mme Audrey MAZUREK, adjointe au responsable du pôle SECAFI au sein de la section SEFOS, et à M. Guy LE NOACH, agent de maîtrise du pôle SECAFI, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du pôle Commandes et Engagements du S2MG, dans la limite de 1 000 € HT ;
- M. Michaël GIVERNE, responsable de la section Services aux Occupants (S2MG/SSAO) et MM. Frédéric CHAUVE et Clément MAZERAND, adjoints au responsable de la section Services aux Occupants, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 25 000 € HT ;
- ✓ M. Bruno VIEL, responsable du pôle Antenne de Support de Proximité (ASP) du CAMLV au sein de la section Services aux Occupants, et à M. Frédéric SIEMECK, responsable du pôle Antenne de Support de Proximité (ASP) du site de Paris-La Courneuve, au sein de la section Services aux Occupants, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs à leur activité, dans la limite de 1 000 € HT ;

Délégation permanente est donnée à M. Denis BLONDÉ, chef du service de Gestion de Poitiers Hauts Montgorges (SGPHM) à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPHM, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation permanente est donnée à :

- M. Jean-Luc Le GOEDEC, responsable du pôle Activités Transversales et à M. Frank LAMBERT, responsable du pôle Logistique, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPHM, dans la limite de 5 000 € HT.

Fait à Paris, le 17/02/2023

Solange DARBES-PICCA